

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2750

11 novembre 2011

### SOMMAIRE

<b>AMS Services 2, S.à r.l.</b> .....	<b>131974</b>	<b>LSF5 Buffalo Investments S.à r.l.</b> .....	<b>131963</b>
<b>Apexco S.A.</b> .....	<b>131977</b>	<b>LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l.</b> .....	<b>131960</b>
<b>Auto Factory Sàrl</b> .....	<b>131989</b>	<b>Messa S.A.</b> .....	<b>131965</b>
<b>Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l.</b> .....	<b>132000</b>	<b>Neder S.A.</b> .....	<b>131997</b>
<b>Conchart S.à r.l.</b> .....	<b>131980</b>	<b>Ocean Investments S.à r.l.</b> .....	<b>131967</b>
<b>Cotech International S.A.</b> .....	<b>131985</b>	<b>Ocean Management S.à r.l.</b> .....	<b>131967</b>
<b>Cube 1-2-3 S.à r.l.</b> .....	<b>131991</b>	<b>Private Equity Selection International (PE- SI) 2 S.A.</b> .....	<b>131969</b>
<b>Deloitte Touche Tohmatsu</b> .....	<b>131993</b>	<b>Randstad Luxembourg International S.à r.l.</b> .....	<b>131987</b>
<b>DKV Globality S.A.</b> .....	<b>131994</b>	<b>Rodelux S.A., société de gestion de patri- moine familial</b> .....	<b>131971</b>
<b>Dyfan Investments Holding S.A.</b> .....	<b>131986</b>	<b>ROV Diving International S.A.</b> .....	<b>131983</b>
<b>En Geo Consult S.à r.l.</b> .....	<b>131995</b>	<b>Springblack Finance (Proprietary) Limited</b> .....	<b>131974</b>
<b>Euro China Ventures S.A.</b> .....	<b>131991</b>	<b>Staredition Holding S.à r.l.</b> .....	<b>131998</b>
<b>Family Lab International S.A.</b> .....	<b>131991</b>	<b>Sunshine Lux Holdings SA</b> .....	<b>131972</b>
<b>Forworx Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>131993</b>	<b>Taurus Investments S.à r.l.</b> .....	<b>131980</b>
<b>Fuente Invest Luxembourg S.A.</b> .....	<b>131994</b>	<b>T&amp;F Luxembourg S.A.</b> .....	<b>131977</b>
<b>Fuente Services S.A.</b> .....	<b>131995</b>	<b>Tyco Holdings Sàrl</b> .....	<b>131983</b>
<b>Heavyland S. à r.l.</b> .....	<b>131999</b>	<b>Unlimited Fun S.A.</b> .....	<b>131985</b>
<b>ICRSOL S.à r.l.</b> .....	<b>131988</b>	<b>Vedior Holding Luxembourg S.à r.l.</b> ....	<b>131987</b>
<b>Isa Investments S.A.</b> .....	<b>132000</b>		
<b>Joint Transaction S.A.</b> .....	<b>131999</b>		
<b>K Maze Multiservices Records S.A.</b> .....	<b>131999</b>		
<b>Koza Promotion S.à r.l.</b> .....	<b>131954</b>		
<b>Langham S.A.</b> .....	<b>131957</b>		
<b>La Terre Rouge S.à r.l.</b> .....	<b>131955</b>		

**Koza Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 163.630.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Mademoiselle Aida DRAGULOVCANIN, étudiante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte.

2.- Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, étudiante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquelles comparantes déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «KOZA PROMOTION S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Kayl.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'Art. 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société pour objet la gestion de son patrimoine immobilier, la promotion immobilière, l'acquisition, la cession et la location de biens immobiliers ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125,-) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Aida DRAGULOVCANIN, préqualifiée . . . . .	50 parts
2.- Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, préqualifiée . . . . .	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'Art. 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

*Assemblée générale extraordinaire:*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante unique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Mersija BAKIC, indépendante, demeurant à L4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dragulovcanin Aida, Dragulovcanin Amina, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12432. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133913/84.

(110154953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

---

### **La Terre Rouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4213 Esch-sur-Alzette, 72, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 163.631.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Nedzad SABOTIC, restaurateur, demeurant à L-4213 Esch-sur-Alzette, 4 rue de Liège.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toutes autres manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "LA TERRE ROUGE S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

**Art. 7.** Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2011.

#### *Frais*

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS ( EUR 900.-) .

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

#### *Décisions*

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Nedzad SABOTIC, prédit.

2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-4213 Esch-sur-Alzette, 72 rue du Brill.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sabotic Nedzad , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2011. Relation: EAC/ 2011/ 12327. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133925/84.

(110155064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

**Langham S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.831.

In the year two thousand eleven, on the ninth of September.

Before Us Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

“Citco Jersey Limited”, as trustee of “The Structured Charitable Trust”, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor Le Masurier House, la Rue Le Masurier, St. Helier, Jersey JE2 4YE, (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mr Peter Diehl, residing professionally at Luxembourg, (the “Proxyholder”), by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

This appearing party being the sole shareholder of “Langham S.A.”, a public limited company (“société anonyme”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 114.831, (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on March 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1025 of May 26, 2006.

has taken, through its representative, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder reviews the financial statements, as at September 19, 2011, attached and submitted by the board of directors of the Company (the “Board”) and acknowledges the financial position of the Company for the period from October 1, 2010 to September 1, 2011 (the “Period”).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to put the Company with immediate effect into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to grant a full discharge (quitus) to the members of the Board for all their duties performed during, and in connection with, the Period.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint the public limited company “Compagnie Luxembourgeoise d’Expertise et de Révision Comptable”, in abbreviation “CLERC”, established and having its registered office in L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscribed in the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 92376, as liquidator (“liquidateur”) of the Company, (the “Liquidator”)

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”).

The Sole Shareholder also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds ("boni de liquidation") to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office from 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, and to subsequently amend the first sentence of article 2 as well as the second sentence of article 10 of the articles of association as follows:

**" Art. 2. Registered office. (first sentence).**

2.1. The Company has its registered office in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg."

**" Art. 10. Meetings of the shareholders of the Company. (second sentence).** The annual general meeting of the shareholders shall be held on the 16 March of each year at 4.00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting."

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at EUR 1,200.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le neuf septembre.

Pardevant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

#### **A COMPARU:**

"Citco Jersey Limited", le fiduciaire de "The Structured Charitable Trust", une société de droit de Jersey ayant son siège social à 1<sup>st</sup> floor, Le Masurier House, rue Le Masurier, St Héliier, Jersey, JE2 4YE Channel Islands, (l'«Actionnaire Unique»)

ici représentée par Monsieur Peter Diehl demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est la seule associée actuelle de la Société de "Langham S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.831, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 13 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1025 du 26 mai 2006.

a pris par son représentant, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique revoit les états financiers, au 1<sup>er</sup> septembre 2011, ci-joints et préparés par le conseil d'administration et prend connaissance de la situation financière de la Société pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 1<sup>er</sup> septembre 2011 (la «Période»).

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de mettre la Société en liquidation volontaire avec effet immédiat.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'accorder décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour toutes ses tâches accomplies pendant et en relation avec la Période.

#### *Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer la société anonyme "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92376, en tant que liquidateur (le «Liquidateur») de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Actionnaire Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Sixième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 ainsi que la deuxième phrase de l'article 10 des statuts comme suit:

**" Art. 2. Siège social. (première phrase).**

2.1. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

**" Art. 10. Assemblée des Actionnaires de la Société. (deuxième phrase).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 16 mars de chaque année à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement EUR 1.200.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. DIEHL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40392. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133927/146.

(110154645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

**LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.483.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.145.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 19 September 2011,

AND

Shining Nova 5 Holding, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 19 September 2011,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.145, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx dated 25 September 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N°2577 of 22 October 2008, amended several times and for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 22 February 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N°1044 on 18 May 2011.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,645,750 (one million six hundred forty-five thousand seven hundred fifty euro) by an amount of EUR 162,750 (one hundred sixty-two thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 1,483,000 (one million four hundred eighty-three thousand euro) by the cancellation of 1,302 (one thousand three hundred two) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,645,750 (one million six hundred forty-five thousand seven hundred fifty euro), represented by 13,165 (thirteen thousand one hundred sixty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 162,750 (one hundred sixty-two thousand seven hundred fifty euro)

to an amount of EUR 1,483,000 (one million four hundred eighty-three thousand euro), represented by 11,863 (eleven thousand eight hundred sixtythree) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,



by way of the cancellation of 1,302 (one thousand three hundred two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to Lone Star Capital Investments S.à r.l. of the said amount of EUR 162,750 (one hundred sixtytwo thousand seven hundred fifty euro).

As a consequence of the share capital decrease, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 11,863 (eleven thousand eight hundred sixty-three) ordinary shares and Shining Nova 5 Holding holds 1 (one) preferred share.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,483,000 (one million four hundred eighty-three thousand euro), represented by 11,863 (eleven thousand eight hundred sixty-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 septembre 2011,

ET

Shining Nova 5 Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 19 septembre 2011,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.145, constituée selon acte de Maître Henri Hellinckx du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 du 22 octobre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt du 22 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1044 du 18 mai 2011.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 1.645.750 (un million six cent quarante-cinq mille sept cent cinquante euros) par un montant de EUR 162,750 (cent soixante-deux mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 1.483.000 (un million quatre cent quatre-vingt-trois mille euros) par voie d'annulation de 1.302 (mille

trois cent deux) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.645.750 (un million six cent quarante-cinq mille sept cent cinquante euros), représenté par 13.165 (treize mille cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par le biais d'une réduction de EUR 162,750 (cent soixante-deux mille sept cent cinquante euros)

à un montant de EUR 1.483.000 (un million quatre cent quatre-vingt-trois mille euros), représenté par 11.863 (onze mille huit cent soixante-trois) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'annulation de 1.302 (mille trois cent deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 162,750 (cent soixante-deux mille sept cent cinquante euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l..

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 11.863 (onze mille huit cent soixante-trois) parts sociales ordinaires et Shining Nova 5 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.483.000 (un million quatre cent quatre-vingt-trois mille euros), représenté par 11.863 (onze mille huit cent soixante-trois) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

*Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2011. LAC/2011/42088. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133938/152.

(110154883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

**LSF5 Buffalo Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 396.625,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.059.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of September,  
before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 19 September 2011,

AND

Buffalo Holdings, Ltd., a Bermuda limited liability company, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Princeton on 19 September 2011,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Buffalo Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.059, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 9 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1554 of 16 August 2006, amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer dated 29 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2678 of 7 December 2010.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 652,250 (six hundred fifty-two thousand two hundred fifty euro) by an amount of EUR 255,625 (two hundred fifty-five thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 396,625 (three hundred ninety-six thousand six hundred twenty-five euro) by the cancellation of 2,045 (two thousand forty-five) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 652,250 (six hundred fifty-two thousand two hundred fifty euro), represented by 5,217 (five thousand two hundred seventeen) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,  
by an amount of EUR 255,625 (two hundred fifty-five thousand six hundred twenty-five euro)

to an amount of EUR 396,625 (three hundred ninety-six thousand six hundred twenty-five euro), represented by 3,172 (three thousand one hundred seventy-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by way of the cancellation of 2,045 (two thousand forty-five) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to Lone Star Capital Investments of the said amount of EUR 255,625 (two hundred fifty-five thousand six hundred twenty-five euro).

As a consequence of the share capital decrease, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 3,172 (three thousand one hundred seventy-two) ordinary shares and Buffalo Holdings Ltd. holds 1 (one) preferred share of the Company.

### Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 396,625 (three hundred ninety-six thousand six hundred twenty-five euro), represented by 3,172 (three thousand one hundred seventy-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twentyfive euro) each."

### Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt septembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Maître Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 septembre 2011, et

Buffalo Holdings, Ltd., une limited liability company des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes,

ici représentée par Maître Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Princeton le 19 septembre 2011,

(les Associés),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Buffalo Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.059, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1554 du 16 août 2006, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner en remplacement de Maître Martine Schaeffer du 29 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2678 du 7 décembre 2010.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 652.250 (six cent cinquante-deux mille deux cent cinquante euros) par un montant de EUR 255.625 (deux cent cinquante-cinq mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 396.625 (trois cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'annulation de 2.045 (deux mille quarante-cinq) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 652.250 (six cent cinquante-deux mille deux cent cinquante euros), représenté par 5.217 (cinq mille deux cent dix-sept) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par le biais d'une réduction de EUR 255.625 (deux cent cinquante-cinq mille six cent vingt-cinq euros)

à un montant de EUR 396.625 (trois cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 3.172 (trois mille cent soixante-douze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'annulation de 2.045 (deux mille quarante-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 255.625 (deux cent cinquante-cinq mille six cent vingt-cinq euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l..

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 3.172 (trois mille cent soixante-douze) parts sociales ordinaires et Buffalo Holdings Ltd détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:«

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 396.625 (trois cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 3.172 (trois mille cent soixante-douze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.»

*Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2011. LAC/2011/42087. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133941/149.

(110154885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

**Messa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 157.283.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of September.

Before Maître Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MESSA S.A., a «société anonyme», having its registered office at L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, R.C.S. Luxembourg section B number 157.283, incorporated by deed of the undersigned notary, on December 3<sup>rd</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 193 of the 31<sup>st</sup> of January 2011.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Germaine SCHWACHTGEN private employee, and the meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, thirty-one thousand (31.000) shares, actually in circulation are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the object of the Company and amendment of Article 4 of the Articles of Association.
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*Sole resolution*

The general meeting resolves to change the object of the Company and as consequence the meeting resolves to amend the Article four of the Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 4.** The corporation may carry out organisation of trade events and private, in general, the creation, management, coordination and promotion of events in the arts, culture, and the event in the show.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.”

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MESSA S.A., ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 157.283, constituée suivant acte reçu par la soussignée, le 3 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 193 du 31 janvier 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de cette liste de présence que les trente et un mille (31.000) actions, actuellement en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'organisation de manifestations commerciales et privées, en général, la création, la gestion, la coordination et la promotion d'évènements dans les domaines des arts, de la culture, de l'évènement et du spectacle.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les soussignés l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42335. Reçu soixante-quinze euros Eur 75..

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133968/107.

(110154907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

**Ocean Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Ocean Investments S.à r.l.)**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 160.048.

In the year two thousand eleven, on the third of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ocean Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160.048, incorporated pursuant to a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated March 31, 2011 (the Company) published in the Luxembourg Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -number 1397 of June 28, 2011.

Vacon Properties S.A., a company incorporated under laws of the Republic of Panama and having its registered office in the Republic of Panama, Panama City, Arango-Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, East 54 Street (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, acting under a proxy given on July 27, 2011

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1- Change of the name of the Company into "Ocean Management S.à r.l."

2- Amendment of article 1 of the Articles.

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "Ocean Management S.à r.l."

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

**" Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Ocean Management S.à r.l." (the "Company")."

#### *Declaration - Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le trois août,

Par devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

#### **A COMPARU**

Pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Ocean Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous de Luxembourg le numéro B 160.048, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 31 mars 2011 (la Société) publié au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -numéro 1397 du 28 juin 2011.

Vacon Properties S.A., société constituée selon les lois du République de Panama et ayant son siège social à Panama, ville de Panama, Arango-Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, East 54 Street (l'Associé Unique),

représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg par la procuration donné le 27 juillet 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales composant le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en "Ocean Management S.à r.l."

2. Modification de l'article 1 des Statuts.



*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Ocean Management S.à rl. "

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts qui devra désormais avoir la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Ocean Management S.à r.l." (la "Société").»

*Déclaration - Estimation des frais*

Le montant des dépenses concernant le présent acte est estimé approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 août 2011. Relation LAC/2011/35655. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011133994/83.

(110154545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

---

**Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille onze, le vingt septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 918 du 6 mai 2011.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures et est présidée par Monsieur Yan DHUICQUE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laetitia BOEUF, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Céline PARMENTIER, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital par rachat d'Actions de catégorie <CVC>.

2.- Réduction du capital par rachat d'Actions de catégorie <TAND>.

3.- Modification statutaire:

Suite aux réductions susmentionnées, il est proposé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de Private Equity Selection International (PESI) II S.A. comme suit:

«Le capital social est fixé à 969.640 EUR (neuf cent soixante-neuf mille six cent quarante euros), représenté par 96.964 (quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-quatre) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
  - 287 (deux cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie «P4»;
  - 55.929 (cinquante-cinq mille neuf cent vingt-neuf) actions de catégorie «CVC»;
  - 39.199 (trente-neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de catégorie «TAND»;
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 104.330,- EUR (cent quatre mille trois cent trente euros), pour le ramener de son montant actuel de 1.118.550 (un million cent dix-huit mille cinq cent cinquante euros) à un montant de 1.014.220,- EUR (un million quatorze mille deux cent vingt euros), et de réaliser cette réduction de capital par l'annulation de 10.433 (dix mille quatre cent trente-trois) actions de catégorie «CVC».

Tous les droits attachés aux actions annulées y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours s'éteindront au jour de l'annulation.

La valeur de marché de l'entité sous-jacente étant inférieure à la somme de la valeur des titres annulés, aucune charge fiscale n'est à constater.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 44.580 (quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingts euros), pour le ramener de son montant actuel 1.014.220,- EUR (un million quatorze mille deux cent vingt euros) à un montant de 969.640 EUR (neuf cent soixante-neuf mille six cent quarante euros), et de réaliser cette réduction de capital par l'annulation de 4.458 (quatre mille quatre cent cinquante-huit) actions de catégorie «TAND».

Tous les droits attachés aux actions annulées y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours s'éteindront au jour de l'annulation. La valeur de marché de l'entité sous-jacente étant inférieure à la somme de la valeur des titres annulés, aucune charge fiscale n'est à constater.

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial.

#### *Troisième résolution*

Suite aux modifications susmentionnées, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 969.640 EUR (neuf cent soixante-neuf mille six cent quarante euros), représenté par 96.964 (quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-quatre) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
  - 287 (deux cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie «P4»;
  - 55.929 (cinquante-cinq mille neuf cent vingt-neuf) actions de catégorie «CVC»;
  - 39.199 (trente-neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de catégorie «TAND»;
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. DHUICQUE, L. BŒUF, C. PARMENTIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41595. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134005/84.

(110155011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

**Rodelux S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.384.

L'an deux mille onze.

Le douze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RODELUX S.A., société de gestion de patrimoine familial", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 42384, constituée en date du 11 décembre 1992 par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C numéro 119 du 19 mars 1993. Le capital social a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 8 avril 1999 dont l'extrait a été publié au Mémorial C numéro 93 du 27 janvier 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, pré-nommé, en date du 9 octobre 2009, acte publié au Mémorial C numéro 2160 du 5 novembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jeff FELLER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 1.130.000,- pour le porter de EUR 200.000,- à EUR 1.330.000,- par l'émission de 45.200 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et libération intégrale par affectation au capital de bénéfices reportés à concurrence de EUR 1.130.000,-.

2) Attribution subséquente des 45.200 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale à l'actionnaire unique de la société, à savoir la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à un million trois cent trente mille Euros (EUR 1.330.000,-), représenté par cinquante-trois mille deux cents (53.200) actions sans désignation de valeur nominale."

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée dans l'étude de celui-ci.

Resteront annexées aux présentes pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence d'un million cent trente mille Euros (EUR 1.130.000,-) pour le porter de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) à un million trois cent trente mille Euros (EUR 1.330.000,-) par l'émission de quarante-cinq mille deux cents (45.200) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Libération et Attribution*

Les quarante-cinq mille deux cents (45.200) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale sont libérées intégralement par affectation au capital de bénéfices reportés à concurrence d'un million cent trente mille Euros (EUR 1.130.000,-) et attribuées ensuite à l'actionnaire unique de la société, à savoir la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'existence des profits reportés supérieurs à un million cent trente mille Euros (EUR 1.130.000,-) a été prouvée au notaire instrumentant par un certificat signé par deux administrateurs et le commissaire aux comptes de la société.

*Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un million trois cent trente mille Euros (EUR 1.330.000,-), représenté par cinquante-trois mille deux cents (53.200) actions sans désignation de valeur nominale."

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ deux mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Jeff FELLER, Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 septembre 2011. Relation GRE/2011/3280. Reçu soixante-quinze euros 75, 00.- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134044/76.

(110154718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

**Sunshine Lux Holdings SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 162.183.

In the year two thousand eleven, on the second day of September.

Before, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

APPEARED:

Ms. Camilla FAYED, born in London, (United Kingdom) on 16<sup>th</sup> February 1985, residing at Flat 49, 60 Park Lane, London W1K 1QE, United Kingdom (the «Sole Shareholder»), holding the three hundred ten (310) shares in the share capital of the Company (as defined hereafter),

here represented by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- the Sole Shareholder is the actual sole shareholder of Sunshine Lux Holdings SA, a public limited company (société anonyme), organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 50, Esplanade, L-9227 Diekirch, (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162183, and incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned public notary dated 5 July 2011, whose articles are in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred as to the «Company»);

- the articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company;

All this having been declared, the appearing party, holding three hundred ten (310) shares corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholders RESOLVES to convert the three hundred ten (310) shares issued by the Company into three hundred sixteen (316) A Shares with a par value of fifty euros (EUR 50) each and three hundred four (304) B Shares with a par value of fifty euros (EUR 50).

### Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

"The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (31,000.-EUR) represented by three hundred sixteen (316) A Shares with a par value of fifty euros (EUR 50) each and three hundred four (304) B Shares with a par value of fifty euros (EUR 50) having all the same rights."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately at eight hundred fifty euros.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the mandatory, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

Mademoiselle Camilla FAYED, née à Londres, le 16 février 1985, résidant au Flat 49, 60 Park Lane, London W1K 1QE, Royaume Uni; (l'«Actionnaire Unique»), détenant trois cent dix (310) dans le capital social de la Société (telle que définie ci-après),

ici représentée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg); en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée«ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- L' Actionnaire Unique est l'actuel actionnaire unique de Sunshine Lux Holdings SA, une société anonyme, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, Esplanade, L-9227 Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162183, et constituée par acte notarié par devant le notaire instrumentant, en date du 5 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»);

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société;

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant trois cent dix (310) actions correspondant à 100% du capital social de la Société, représenté comme ci-dessus, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de convertir les trois cent dix (310) actions émises par la société avec une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune en trois cent seize (316) actions de classe A et trois cent quatre (304) actions de classe B avec une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune.

### Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par en trois cent seize (316) actions de classe A et trois cent quatre (304) actions de classe B avec une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune, ayant les mêmes droits."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, L'ASSEMBLEE EST CLOTUREE.

131974

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ huit cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la dite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 septembre 2011. Relation GRE/2011/3211. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134055/98.

(110154682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

---

**AMS Services 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 120.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011137334/10.

(110158769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Springblack Finance (Proprietary) Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: ZAR 100,00.**

Siège de direction effectif: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.119.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of September.

Before the undersigned, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

CREDIT SUISSE PRIME CAPITAL (LUXEMBOURG) S.À R.L., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 149389 and having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, with professional address in L-2740 Luxembourg by virtue of a proxy given September 20<sup>th</sup> 2011; and

CREDIT SUISSE AG, a public company (Aktiengesellschaft) incorporated under the laws of Switzerland, registered with the Zurich Register of Commerce and Companies under registration number CHF-020.3.923.549-1, and having its registered office at 8, Paradeplatz, CH-8001 Zurich, here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, with professional address in L-2740 Luxembourg by virtue of a proxy given on September 20<sup>th</sup> 2011.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "SPRINGBLACK FINANCE (PROPRIETARY) LIMITED" (the "Company"), a company operating as a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Republic of South Africa, having its registered office at 27<sup>th</sup> Floor, 1, Thibault Square, Cap Town, 80001, South Africa, which adopted the Luxembourg nationality through migration of its place of central administration at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 November 2009, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150119, which articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 January 2010, N°113 page 5378, and further amended by a deed of Maître Paul Decker

dated 22 December 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 February 2010, N°400 page 19184.

All the shareholders of the Company being present or represented at the meeting, they have declared being sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and waive all convening formalities so that the meeting can be validly held.

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To reduce the Company's share capital by an amount of one Rand (ZAR 1.-), so as to bring the share capital from one hundred and one Rands (ZAR 101.-) down to one hundred Rand (ZAR 100.-) by cancellation of one (1) preferred B share having a par value of one Rand (ZAR 1.-) currently held by CREDIT SUISSE AG, for an aggregate consideration of five hundred sixty six thousand five hundred ninety one Rands and four cents (ZAR 566,591.04);

2. To amend the first paragraph of article 14 of the Articles of the Company so as to reflect the above share capital reduction by cancellation of the one (1) preferred B share, which shall henceforth read as follows:

"The share capital is set at ZAR 100.00 (one hundred Rand), represented by 100 (one hundred) shares in registered form, having a par value of ZAR 1.00 (one Rand) each, all subscribed and fully paidup. In addition to the shares issued, an amount of ZAR 150,000.00 (one hundred fifty thousand Rand) ("Minimum Amount") is allocated to a non-distributable capital reserve fund ("Non-Distributable Capital Reserve Fund") which shall be considered to constitute share capital. For the avoidance of doubt, any amounts allocated to the Non-Distributable Capital Reserve Fund can only be distributed upon liquidation of the Company and is considered to be capital for purposes of calculating the amount allocated to the Legal Reserve Fund (as defined in article 35.1)."

II. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of one Rand (ZAR 1.-), so as to bring the share capital from one hundred and one Rand (ZAR 101.-) down to one hundred Rand (ZAR 100.-) by cancellation of one (1) preferred B share having a par value of one Rand (ZAR 1.-), currently held by CREDIT SUISSE AG.

The shareholders resolve that in consideration of the cancellation of the preferred share held by it, CREDIT SUISSE AG is entitled to the reimbursement of an amount of five hundred sixty six thousand five hundred ninety one Rand and four cents (ZAR 566,591.04).

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 14 of the Articles of the Company so as to reflect the above share capital reduction by cancellation of one preferred share, which shall henceforth read as follows:

"The share capital is set at ZAR 100.00 (one hundred Rand), represented by 100 (one hundred) shares in registered form, having a par value of ZAR 1.00 (one Rand) each, all subscribed and fully paidup. In addition to the shares issued, an amount of ZAR 150,000.00 (one hundred fifty thousand Rand) ("Minimum Amount") is allocated to a non-distributable capital reserve fund ("Non-Distributable Capital Reserve Fund") which shall be considered to constitute share capital. For the avoidance of doubt, any amounts allocated to the Non-Distributable Capital Reserve Fund can only be distributed upon liquidation of the Company and is considered to be capital for purposes of calculating the amount allocated to the Legal Reserve Fund (as defined in article 35.1)."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 1.500.-euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties each known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxyholders of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt septembre,

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU

CREDIT SUISSE PRIME CAPITAL (LUXEMBOURG) S.À R.L., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés

de Luxembourg sous le numéro B 149389, représentée par Madame Nadine GLOESENER, demeurant à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée en date du 20 septembre 2011,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour les besoins de l'enregistrement; et

CREDIT SUISSE AG, une société anonyme (Aktiengesellschaft) de droit suisse, ayant son siège social au Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Suisse, immatriculée sous le numéro CH020.3.923.549-, représentée par Madame Nadine GLOESENER, demeurant à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée en date du 20 septembre 2011,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour les besoins de l'enregistrement;

Les parties comparantes sont les associés de "SPRINGBLACK FINANCE (PROPRIETARY) LIMITED" (la "Société"), une société à responsabilité limitée soumise au droit de la République d'Afrique du Sud, ayant son siège social au 27<sup>th</sup> Floor, 1, Thibault Square, Cap Town, 80001, Afrique du Sud, et ayant adopté la nationalité luxembourgeoise par une migration de son administration centrale au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg par acte de Me Paul DECKER, résidant au Luxembourg, instrumentant le 26 novembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°2428, le 14 décembre 2009, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149389, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 18 janvier 2010 au N°113, page 5378, puis amendés par acte de Me Paul Decker en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 février 2010 N°400, page 19184.

Tous les associés de la société étant présents ou représentés lors de l'assemblée générale ont déclaré avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et renoncent à toutes les formalités de convocation requises, de sorte que l'assemblée générale peut être valablement tenue.

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de un Rand (ZAR 1.-), afin de réduire le capital social actuel de la Société d'un montant de cent et un Rand (ZAR 101.-) à un montant de cent Rand (ZAR 100.-), par l'annulation d'une (1) part sociale préférentielle "B" présentant une valeur nominale de un Rand (ZAR 1.-) actuellement détenue par CREDIT SUISSE AG, et ce en contrepartie du paiement d'un montant de cinq cent soixante six mille cinq cent quatre vingt onze Rands et quatre cents (ZAR 566,591.04).

2. Modification du premier paragraphe de l'Article 14 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital ci-dessus par l'annulation d'une (1) part sociale préférentielle "B", de sorte que ledit paragraphe devra désormais se lire comme suit:

" 5.1. Le capital social s'élève à 100 ZAR (cent rand), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, présentant une valeur nominale de 1,00 ZAR (un rand) chacune, ayant toutes été souscrites et entièrement libérées. Outre les parts sociales émises, un montant de 150 000,00 ZAR ("Montant Minimum") est affecté à un fonds de réserve de capital non distribuable ("Fonds de Réserve de Capital Non Distribuable") qui sera considéré aux fins de constituer un capital social. Afin que nul doute ne subsiste, tout montant affecté au Fonds de Réserve de Capital Non Distribuable pourra uniquement être distribué dans le cadre de la liquidation de la Société et est considéré comme capital aux fins du calcul du montant affecté au Fonds de Réserve Légal (comme défini à l'article 35.1)."

II. Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire le capital social de la société d'un montant de un Rand (ZAR 1.-), afin de réduire le capital social actuel de la Société d'un montant de cent et un Rand (ZAR 101.-) à un montant de cent Rand (ZAR 100.-) de par l'annulation d'une (1) part sociale préférentielle "B" présentant une valeur nominale de un Rand (ZAR 1.-) actuellement détenue par CREDIT SUISSE AG.

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide qu'en contrepartie de l'annulation de sa part sociale préférentielle "B", CREDIT SUISSE AG a droit au paiement d'un montant de cinq cent soixante six mille cinq cent quatre-vingt-onze Rand et quatre cents (ZAR 566,591.04) ("le "Montant de Remboursement").

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 14 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital ci-dessus par l'annulation d'une (1) part sociale préférentielle "B", de sorte que ledit paragraphe devra désormais se lire comme suit:

" 5.1. Le capital social s'élève à 100 ZAR (cent rand), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, présentant une valeur nominale de 1,00 ZAR (un rand) chacune, ayant toutes été souscrites et entièrement libérées. Outre les parts sociales émises, un montant de 150 000,00 ZAR ("Montant Minimum") est affecté à un fonds de réserve de capital non distribuable ("Fonds de Réserve de Capital Non Distribuable") qui sera considéré aux fins de constituer un capital social. Afin que nul doute ne subsiste, tout montant affecté au Fonds de Réserve de Capital Non Distribuable pourra uniquement être distribué dans le cadre de la liquidation de la Société et est considéré comme capital aux fins du calcul du montant affecté au Fonds de Réserve Légal (comme défini à l'article 35.1)."



*Estimation et Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 1.500.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires de chacune des parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41600. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134081/155.

(110154468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

---

**Apexco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 82.732.

---

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011137335/10.

(110158833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**T&F Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.573.

---

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «T&F LUXEMBOURG S.A.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152.573, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1123 du 29 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur François GEORGES, directeur, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le Président désigne comme secrétaire Anne-Marie PRATIFFI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume LE BOUAR, employé privé, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 519.000 EUR (cinq cent dix-neuf mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à un montant de 550.000 EUR (cinq cent cinquante mille euros), par la création et l'émission de 5.190 (cinq mille cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.
3. Renonciation, souscription et libération des actions nouvelles.
4. Modification afférente au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

5. Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société de procéder, pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises et à l'inscription des modifications relatives aux points 3 et 4 ci-dessus.

6. Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des Statuts.

7. Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 9, et des articles 10, 11 et 17 des Statuts.

8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 519.000 EUR (cinq cent dix-neuf mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille euros) à un montant de 550.000 EUR (cinq cent cinquante mille euros) par la création et l'émission de 5.190 (cinq mille cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

*Troisième résolution*

La société Georges & Associés Sàrl renonce à son droit de souscription préférentiel sur les actions nouvelles.

Les 5.190 (cinq mille cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions sont intégralement souscrites par la société T&F (EIRE) LIMITED, une société de droit irlandais, inscrite au Companies Registration Office sous le numéro: 389340, ayant son siège social à 9 Fitzwilliam Square, Dublin 2, ici représentée par Monsieur Diarmuid Scollard, Directeur, demeurant à 63 Gainsborough Avenue, Malahide, Co. Dublin, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 septembre 2011, laquelle restera annexée aux présentes.

*Intervention - Souscription - Libération*

ENSUITE intervient Monsieur François Georges, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de T&F (EIRE) LIMITED, préqualifiée, (le «Souscripteur»), en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Ledit comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur à l'émission de 5.190 (cinq mille cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions ordinaires de la Société ayant une valeur de EUR 100,- (cent euros) chacune et les libérer intégralement moyennant un apport en nature représenté par une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de 519.000 EUR (cinq cent dix-neuf mille euros) que la société T&F (EIRE) LIMITED a sur la société T&F Luxembourg S.A.

*Evaluation - Rapport de l'apport*

L'apport en nature a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 14 septembre 2011, dressé par le réviseur d'entreprises indépendant AUDEX S.à r.l., ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 23, bd Charles Marx, représentée par Monsieur Tom Richard Gordon, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

*Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la créance ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée enregistre que les actions de la Société après l'augmentation de capital sont réparties de la manière suivante :

Nom de l'Actionnaire	Nombre d'Actions
Georges & Associés S.à r.l. . . . .	62
T&F (EIRE) LIMITED . . . . .	5.438

#### Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 550.000,-) représenté par CINQ MILLE CINQ CENT (5.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.»

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actions de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus et confère pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société de procéder individuellement au nom de la Société à (i) la modification du registre des actions de la Société et (ii) de pourvoir à toute formalité relative aux résolutions prises ci-dessus.

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide de changer l'objet social de la Société tel qu'il résulte de l'article 4 des Statuts.

Afin de refléter le changement de l'objet social de la Société, l'article quatre des Statuts est modifié comme suit:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant aux activités de domiciliataire de sociétés et de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés au sens des articles 28-9 et 28-10 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La Société pourra, de manière plus générale, effectuer des consultations dans les domaines financiers, administratifs et fiscaux.

La Société a également pour objet l'exercice de mandats de gestion administrative et d'organisation, notamment par la mise en place de procédures de contrôle interne ou l'organisation de circuits d'information.

A titre accessoire, la Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement, à condition qu'elles ne soient pas soumises à l'obligation d'obtenir un agrément conformément à la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.»

#### Septième résolution

Suite au changement de l'objet social de la Société et la modification subséquente de l'article 4 des Statuts, l'Assemblée décide d'adapter les articles suivants des Statuts: modification du premier alinéa de l'article 9, et des articles 10, 11 et 17 des Statuts.

« **Art. 9. (Premier alinéa).** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à au minimum deux délégués à la gestion journalière, membres du conseil d'administration ou non, qui ont les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.»

«**Art. 10.** La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de minimum deux membres du conseil d'administration. La Société également est engagée par la signature conjointe de minimum deux personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été accordés par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature conjointe, selon le cas, de deux personnes au minimum nommées à cet effet conformément à l'article 9 ci-dessus.»

« **Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ainsi que ses modifications ultérieures.»

« **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille deux cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, A.-M. PRATIFFI, G. LE BOUAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2011. LAC/2011/42225. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134088/144.

(110154923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

**Conchart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 113.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137341/10.

(110158762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**Taurus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 158.900.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Taurus Investments S.à r.l. (the Meeting), a Luxembourg Société à responsabilité limitée with registered office at 56, rue Charles Martel, L2134 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.900 (the Company).

The Company has been incorporated on February 11<sup>th</sup>, 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 967 of May 11<sup>th</sup>, 2011. The articles of association have not yet been amended since.

THERE APPEARED:

Spectrum Investments Limited, a company incorporated in accordance with the laws of Guernsey under registration number 53066 and having its registered address at Regency Court, Gategny Esplanade, BGU – St Peter Port, Guernsey GY1 1WW here represented by Jaco van Zyl, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg by virtue of a proxy given in Guernsey, on September 13<sup>th</sup>, 2011.

The appearing party referred above is hereinafter referred to as the Appearing Party.

The proxy from the Appearing Party, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Appearing Party holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) Shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to EUR 45,000 (forty-five thousand euro) by way of the issue of 1,300 (one thousand three hundred) new Shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind consisting of the claims in an aggregate amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro) that Spectrum Investments Limited holds against the Company.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of MPartners to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

The Appearing Party then passed the following resolutions:

*First resolution*

The corporate capital of the company is increased by an amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) Shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to EUR 45,000 (forty-five thousand euro) by way of the issue of 1,300 (one thousand three hundred) new Shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

*Subscription - Payment*

The new shares have been entirely subscribed by Spectrum Investments Limited, prenamed, and they have been paid-up by a contribution in kind consisting of the claims in the amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro) that Spectrum Investments Limited holds against the Company, the contribution in kind of the claims is to be allocated as follows:

- EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The reality and the value of the claims has been proved to the undersigned notary by a management certificate issued on September 6<sup>th</sup>, 2011 by the Company and the interim accounts of said Company as at June 30<sup>th</sup>, 2011 having been attached thereto which shows that the value of the claims contributed to the Company is worth at least EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro).

Such management certificate and interim accounts, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, Article 5.1. of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 45,000 (forty-five thousand euro), represented by 1,800 (one thousand eight hundred) Shares of a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all fully subscribed and entirely paid up."

*Third resolution*

The register of shareholders of the Company is amended in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of MPartners to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the proxy holders of the appearing party, these persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de Taurus Investments S.à r.l. (l'Assemblée), une Société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12,500, (douze mille cinq cents euros) et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.900 (la Société).

La Société a été constituée le 11 février 2011 suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 967 du 11 mai 2011. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

**A COMPARU:**

Spectrum Investments Limited, une société constituée selon la loi de Guernsey, enregistrée sous le numéro 53066, et ayant son siège social à Regency Court, Gategny Esplanade, BGU – St Peter Port, Guernsey GY1 1WW ici représentée par Jaco Van Zyl, ayant son adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 13 septembre 2011.

Les Partie comparante désignée ci-dessus est désignée ci-après comme la Partie Comparante.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

L'assemblée, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la Partie Comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 32.500 (trente-deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 45.000 (quarante-cinq mille euros) par l'émission de 1.300 (mille trois cents) nouvelles Parts Sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifiée au point 1. ci-dessus par apport en nature consistant en la dette d'un montant total de EUR 32.500 (trente-deux mille cinq cents euros) que Spectrum Investments Holdings Limited détient vis-à-vis de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter l'augmentation du capital social adoptée sous le point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou tout employé de M Partners pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

La Partie Comparante a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 32.500 (trente-deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 45.000 (quarante-cinq mille euros) par l'émission de 1.300 (mille trois cents) nouvelles Parts Sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Souscription – Libération*

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Spectrum Investments Limited, pré qualifiée, et ont été libérées par un apport en nature composé d'une créance de EUR 32,500 (trente-deux mille cinq cents euros) que Spectrum Investments Limited détient envers la Société. L'apport en nature à la Société sera affecté comme suit:

- EUR 32.500 (trente-deux mille cinq cents euros) seront affectés au compte capital social de la Société.

La réalité et la valeur des parts apportées ont été prouvées au notaire instrumentaire par un certificat de la gérance émis le 6 septembre 2011 par la Société, les comptes intérimaires au 30 juin 2011 de ladite société y étant annexés démontrant que la valeur des créances détenues envers la Société équivaut au minimum à EUR 32.500 (trente-deux mille cinq cents euros).

Ces certificats et comptes intérimaires, après signature « ne varietur » par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

#### *Deuxième résolution*

Comme conséquence des résolutions ci-dessus, l'article 5.1. des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de EUR 45-000 (quarante-cinq mille euros), représenté par 1.800 (mille huit cents) Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

#### *Troisième résolution*

Le registre des associés de la Société est modifié afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou tout employé de MPartners, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des même comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. van Zyl et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 septembre 2011. LAC/2011/41168. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,  
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134091/151.

(110154991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

**ROV Diving International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.781.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011137342/10.

(110158831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**Tyco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.475,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.517.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Espion (International) Limited, a company with registered office at 57/63, Line Wall Road, Gibraltar, registered in the Companies Registry – Gibraltar under number 64209, here duly represented by two of its directors Mr Patrick PRIGENT and Mr Christopher OSTER, themselves here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on September 5<sup>th</sup>, 2011 and September 20<sup>th</sup>, 2011 (hereafter named “the sole shareholder”).

The above mentioned power of attorney, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the société à responsabilité limitée TYCO HOLDINGS Sàrl, registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 76.517, established and with registered office at 29, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, hereafter named “the Company”, has been constituted by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg on May 25<sup>th</sup>, 2000, deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 783 on October 26<sup>th</sup>, 2000 and that the articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on November 6<sup>th</sup>, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 2939 on December 18<sup>th</sup>, 2007.

The articles of incorporation have not yet been amended since.

- That the share capital of the Company is established at twelve thousand four hundred and seventy-five euro (EUR 12,475), represented by four hundred and ninety-nine (499) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

- That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company.

- That the Company’s activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office at 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.168, acting as "commissaire to the liquidation".
  - That the liquidation of the Company is done and finalised.
  - That full discharge is granted to the Company's Managers for their respective duties.
  - That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the Company's former registered office at 29, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.
- The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the translation in French / Suit la traduction française:**

L'an deux mil onze, le vingt septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Epison (International) Limited, une société ayant son siège social au 57/63, Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée auprès du Registre des Sociétés du Gibraltar sous le numéro 64209, ici dûment représentée par deux de ses gérants Monsieur Patrick PRIGENT et Monsieur Christopher OSTER, eux-mêmes représentés par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à Luxembourg les 5 et 20 septembre 2011 (ci-après «l'associé unique»).

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée TYCO HOLDINGS Sarl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 76.517, établie et ayant son siège social au 29, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, ci-après nommée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 783 du 26 octobre 2000 et que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2939 du 18 décembre 2007.

Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cent soixante-quinze euros (12.475,-EUR) représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

- Que l'associé unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par



C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social au 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168,

désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 29, Avenue de la Porte Neuve à L-2227 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison du présent acte sont évalués à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42091. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134111/121.

(110154909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

---

#### **Cotech International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.106.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011137346/10.

(110158825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

#### **Unlimited Fun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1645 Luxembourg, 14, Montée du Grund.

R.C.S. Luxembourg B 128.519.

L'an deux mille onze, le six septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Unlimited Fun S.A., établie et ayant son siège social à L8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128519, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1519 du 21 juillet 2007.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny MEUNIER, corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la Société du 12, rue de Keispelt, L8282 Kehlen au 14, Montée du Grund, L-1645 Luxembourg, avec effet immédiat.

2.- Modification subséquente du 2<sup>ième</sup> alinéa de l'article 1 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social avec effet immédiat vers L-1645 Luxembourg, 14, Montée du Grund et de modifier en conséquence le deuxième (2) alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (2<sup>ème</sup> alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Kirchberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Geneviève BLAUEN-ARENDT, Fanny MEUNIER, Stéphanie BIRCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2011. Relation GRE/2011/3232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134113/55.

(110154663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

**Dyfan Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.554.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011137358/10.

(110158855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**Randstad Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Vedioir Holding Luxembourg S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 44.171.625,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Vedioir Holding Luxembourg S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, R.C.S. Luxembourg section B number 89.633, incorporated pursuant a deed of the notary Maître Joseph Elvinger on October 17, 2002, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1717 on December 2, 2002, whose Articles of Association have been amended for the last time pursuant to deed of the notary Maître Martine Schaeffer on September 2, 2011, in process to be published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

The chairman appointed as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares it held is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, that the one million seven hundred and sixty-six thousand eight hundred and sixty-five (1,766,865) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Randstad Luxembourg International S.à r.l.";

2.- Amendment of article 2 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting decides to change the registered name of the Company, from "Vedioir Holding Luxembourg S.à r.l." into "Randstad Luxembourg International S.à r.l.".

*Second resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Randstad Luxembourg International S.à r.l.".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française.**

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Vedioir Holding Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social à 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre du Commerce et

des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 89.633, constituée suivant acte reçu du notaire Maître Joseph Elvinger le 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous numéro 1717 le 2 décembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu du notaire Maître Martine Schaeffer le 2 septembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les un million sept cent soixante-six mille huit cent soixante-cinq (1.766.865) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Randstad Luxembourg International S.à r.l.";

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Vedior Holding Luxembourg S.à r.l." en "Randstad Luxembourg International S.à r.l.".

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "Randstad Luxembourg International S.à r.l."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Schwachtgen, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42337. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134118/98.

(110154905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

**ICRSOL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.665.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Michel DECRION

Gérant / Ingénieur D.P.E

Référence de publication: 2011137379/12.

(110158857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

### **Auto Factory Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4920 Bascharage, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 163.650.

#### — STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Marie-Claude MOUGEOT née TOUSSAINT, salariée, née le 11 juin 1967 à Epinal (France), demeurant à F-88370 PLOMBIERES-LES-BAINS, 572, l'Hermitage

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet vente, achat, import, export de véhicules neufs et d'occasion, location de véhicules à courte et longue durée, ainsi que toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «AUTO FACTORY SàRL», société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Bascharage.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (200.- €) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil onze

#### *Souscription et Libération*

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit

Madame Marie-Claude MOUGEOT née TOUSSAINT, salariée, née le 11 juin 1967 à Epinal (France), demeurant à F-88370 PLOMBIERES-LES-BAINS, 572, l'Hermitage . . . . .	100 parts sociales
TOTAL: Cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées, moyennant un apport en nature constituée par:

un véhicule de marque BMW, numéro d'immatriculation AC-037-VN, châssis N° de série WBANY5109OCW84469.

L'apport en nature ci-avant défini est évalué au montant respectif suivant facture du véhicule daté du 2 août 2011.

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (1.400.- €). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

- Madame Marie-Claude MOUGEOT née TOUSSAINT, salariée, née le 11 juin 1967 à Epinal (France), demeurant à F-88370 PLOMBIERES-LES-BAINS, 572, l'Hermitage

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4940 Bascharage, 2, rue de l'Eau

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MOUGEOT, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette, le 28 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12876. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134273/106.

(110155713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Euro China Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 126.956.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/2011.

Référence de publication: 2011137359/10.

(110158718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Family Lab International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.265.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011137363/10.

(110158774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Cube 1-2-3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3532 Dudelange, 6, rue du Stade Nosbaum.

R.C.S. Luxembourg B 129.672.

L'an deux mil onze, le vingt septembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société à responsabilité limitée

CUBE 1-2-3 S.à r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8451 Steinfort, 4, cité Demy Steichen,

inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B129.672,

constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 9 juillet 2007, publiée au Mémorial C numéro 1.810 du 27 août 2007, page 86.836.

A comparu:

Madame Esméralda CHAMPAGNE, née le 23 juillet 1974 à Namur (Belgique), demeurant à L-3532 Dudelange, 6 rue du Stade Nosbaum,

ici représentée par Monsieur Paul DIEDERICH, comptable, demeurant professionnellement à Steinfort, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

La partie comparante détient l'ensemble des 100 parts sociales de 125.-€ chacune dans le capital social de la société s'élevant à 12.500.-€. Elle déclare être devenue associée unique de la société préqualifiée suivant cession de parts intervenue en date du 16 septembre 2011, dont une copie est annexée aux présentes. Cette cession est intervenue en dehors de la présence du notaire et de sa comptabilité.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de ladite société à la nouvelle adresse sise à L-3532 Dudelange, 6, rue du Stade Nosbaum.

### *Deuxième résolution*

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la dite société pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.»

### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de faire une ajoute à l'objet social de la société et par conséquent de changer l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'expertise, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement, la construction, l'achat et la vente de matériaux pour le bâtiment, et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance, et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Elle a également pour objet le commerce d'articles de cadeau et de décoration ainsi que l'import et l'export de ces articles.

La société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou autres se rapportant directement ou indirectement à l'objet social. »

### *Quatrième résolution*

L'associé unique constate la démission du gérant unique, Madame Sandy KESSELER, née le 30 mai 1974 à Luxembourg, demeurant à L-8451 Steinfort, 4 Cité Demy Steichen, avec effet au jour des présentes.

L'associé unique nommé avec effet au jour des présentes, comme gérant unique Madame Esméralda CHAMPAGNE, née le 23 juillet 1974 à Namur (Belgique), demeurant à L-3532 Dudelange, 6 rue du Stade Nosbaum.

La société sera engagée en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires, par la seule signature de la gérante.

### *Intervention*

Est ensuite intervenue aux présentes, Madame Esméralda CHAMPAGNE, la partie comparante, en sa qualité de gérante, déclare accepter au nom de la société préqualifiée, la cession des parts intervenue.

### *Déclaration en matière de blanchiment*

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que défini s à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

### *Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DIEDERICH, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette, le 22 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12580. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 29 septembre 2011

Référence de publication: 2011134335/78.

(110155500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---



**Forworx Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.373.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011137365/10.

(110158837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 412.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

*Cession*

Suite à un changement dans l'actionnariat de la Société, la répartition des 15.000 parts sociales de la Société se présente comme suit :

Associés	Parts sociales
Dan Arendt . . . . .	285
Jean-Philippe Bachelet . . . . .	178
Roland Bastin . . . . .	178
David Capocci . . . . .	214
Stéphane Césari . . . . .	356
Benjamin Colette, né le 7 novembre 1975 à Rocourt, Belgique, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg . . . . .	178
Bernard David . . . . .	214
Christian Deglas, né le 25 décembre 1967 à Avelgem, Belgique, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg . . . . .	178
Georges Deitz . . . . .	570
Dirk Dewitte . . . . .	427
Jean-Philippe Drescher . . . . .	178
Laurent Fedrigo . . . . .	356
Martin Flaunet . . . . .	249
Jean-Philippe Foury . . . . .	178
Yves Francis . . . . .	855
Vincent Gouverneur . . . . .	499
Thierry Hoeltgen . . . . .	713
Lou Kiesch . . . . .	285
Georges Kioes . . . . .	427
Raymond Krawczykowski . . . . .	463
Benjamin Lam . . . . .	428
Olivier Lefevre . . . . .	285
Philippe Lenges . . . . .	214
Sonja Linz . . . . .	392
Olivier Maréchal . . . . .	427
Marc Meyers . . . . .	178
Barbara Michaelis . . . . .	392
Sophie Mitchell . . . . .	427
Vafa Moayed . . . . .	713
Pascal Noël . . . . .	392
Franz Prost . . . . .	713
John Psaila . . . . .	178

Gilbert Renel . . . . .	392
Basil Sommerfeld . . . . .	178
Marie José Steinborn . . . . .	249
Stéphane Tilkin, né le 2 février 1975 à Rocourt, Belgique, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg . . . . .	178
Eric van de Kerkhove . . . . .	713
Joël Vanoverschelde . . . . .	285
Johnny Yip . . . . .	427
Xavier Zaegel . . . . .	214
Deloitte Touche Tohmatsu S.à r.l. . . . .	644
Total . . . . .	15.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134351/61.

(110155305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**Fuente Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 149.904.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011137366/10.

(110158781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**DKV Globality S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Im Jahre zweitausendelf, am zweiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

**IST ERSCHIENEN:**

Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463,

rechtmäßig vertreten durch Charles Pratt, Finanzdirektor von DKV Globality S.A., mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in München, am 2. September 2011.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft DKV Globality S.A., eine société anonyme mit Geschäftssitz in 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gegründet auf Grund einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 120 vom 16. Januar 2008 (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 28. Juni 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1968 vom 26.08.2011, page mem 94444.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

*Agenda:*

1. Anhebung des Kapitals der Gesellschaft auf dreiundzwanzigmillionensiebenhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 23.781.000,-) durch die Ausgabe von dreimillionen (3.000.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-).

2. Abänderung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, fasste folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Wert von Euro zwanzigmillionensiebenhunderteinundachtzigtausend (EUR 20.781.000,-), eingeteilt in zwanzigmillionensiebenhunderteinundachtzigtausend (20.781.000,-) Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie, auf dreiundzwanzigmillionensiebenhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 23.781.000,-)

durch die Ausgabe von dreimillionen (3.000.000) neuen Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie, anzuheben.

Sämtliche dreimillionen (3.000.000) neue Aktien wurden von der Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463, gezeichnet,

hier vertreten durch Charles Pratt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, wohnhaft in Duchscherstrooss 50, L-6868 Wecker, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 2. September 2011.

Sämtliche dreimillionen (3.000.000) neue Aktien wurden zu einhundert (100) Prozent zum Gesamtpreis von dreimillionen Euro (3.000.000) eingezahlt.

Der Gesellschaft steht somit vorgenannter Betrag ab heute zur Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich annimmt.

*Zweiter Beschluss*

Als Folge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

„**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreiundzwanzigmillionensiebenhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 23.781.000,-) und ist in dreiundzwanzigmillionensiebenhunderteinundachtzigtausend (23.781.000,-) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) eingeteilt.“

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf EUR 3.000,- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Pratt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2011. LAC/2011/42656. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134356/66.

(110155318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**Fuente Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 149.906.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011137367/10.

(110158779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**En Geo Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Münsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 157.565.

Im Jahre zwei tausend elf, den einundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

## SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Ulrich PROBST, Diplom-Geologe, geboren in Saarlouis (D), am 10. April 1960, wohnhaft in D-54329 Konz, Valdenaire Ring, 91, Inhaber von SIEBZIG Anteilen . . . . .	70
2.- Frau Marianne MANGEN, Diplom-Geologin, geboren in Luxemburg, am 20. Februar 1972, wohnhaft in L-5867 Fentange, 1, Ceinture Beau Site, Inhaberin von ZEHN Anteilen . . . . .	10
3.- Herr Badre-Edine BOUMANSOUR, Dr. Diplom-Geologe, geboren in Rabat (Marokko), am 3. März 1965, wohnhaft in B-6700 Arlon, rue de Frassem, 13, Inhaber von ZEHN Anteilen . . . . .	10
4.- Herr Bernd STEINS, Diplom-Umweltwissenschaftler, geboren in Bitburg (D), am 22. Januar 1977, wohnhaft in D-54675 Wallendorf, Frankenstrasse, 11, Inhaber von ZEHN Anteilen . . . . .	10
TOTAL: EIN HUNDERT Anteile . . . . .	100

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Herrn Oliver MORSTEIN, Steuerberater, mit Berufsadresse in D-54290 Trier, Hawstrasse, 1A, aufgrund von vier Vollmachten unter Privatschrift vom 16. August 2011,

welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigefügt bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung En Geo Consult S.à r.l. sind, mit Sitz in L-5366 Münsbach, 3, rue Henri Tudor, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 157.565 (NIN 2010 2445 105).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 328 vom 18. Februar 2011.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125,-), gezeichnet wie vorerwähnt.

Alsdann haben die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

*Einzigter Beschluss*

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliessen, den Gesellschaftszweck abzuändern um somit Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 4.** Gegenstand des Unternehmens sind Sachverständigenleistungen im Rahmen von Projektentwicklung, Projektmanagement, Planung, Beratung, Genehmigungsverfahren, Gutachten, Bauleitung, Messtechnik auf den Gebieten Energie, Geotechnik, Umwelttechnik, Bauingenieurwesen, Wasserversorgung, Abwassertechnik, Energietechnik, Abfallentsorgung, Recycling und Sanierung für Wasser, Boden und Luft sowie Leistungen im Zusammenhang mit dem Rückbau von Gebäuden und militärischen, industriellen Anlagen und deren Konversion.

Der Gesellschaft ist jede Beteiligung oder Aktivität untersagt, die zu einem Interessenkonflikt führen und die berufliche Unabhängigkeit der freien Tätigkeit eines Beratenden Ingenieurs beeinträchtigen kann und sie verpflichtet sich, sämtliche gesetzlichen Bestimmungen und Richtlinien einzuhalten, denen die betreffende reglementierte Tätigkeit unterliegt.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte im In- und Ausland betreiben, gleichartige oder ähnliche Unternehmen erwerben oder sich an diesen beteiligen, deren Vertretung übernehmen und Zweigniederlassungen errichten. Die Gesellschaft kann Immobilien zur eigenen Verwendung erwerben und diese verwalten und vermieten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. MORSTEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1578. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 29. September 2011.

Référence de publication: 2011134362/58.

(110155390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**Neder S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.442.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-six septembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Mosé DE IACO, demeurant à Milan, Italie, Piazza Mondadori 1,

«le mandant»

ici représenté par Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme NEDER S.A., R.C.S. Luxembourg B 96.442, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée en date du 22 septembre 2003 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1204 du 15 novembre 2003, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 27 décembre 2010 suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 641 du 5 avril 2011.

2. Que le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions de EUR 1.000 (mille euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme NEDER S.A..

4. Que par la présente, le mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme NEDER S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2011. LAC/2011/42753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134525/50.

(110155735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Staredition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.158.

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Antoine MOREAU DE BELLAING, directeur de société, né à Grenoble (France), le 28 avril 1984, demeurant à L-8506 Redange-sur-Attert, 5, an Hemmesch

ici représenté par Madame Kalliopi Fournari, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé actuel de la société STAREDITION HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161158, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 652.800,-), pour le porter son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à SIX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 665.300,-) par l'émission de SIX MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT (6.528) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Ensuite, l'associé unique, Monsieur Antoine MOREAU DE BELLAING, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les SIX MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT (6.528) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en mille (1.000) actions de la société STAREDITION LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social à 6, Ioanni Stylianos Street, 2nd floor, office 202, CH2003 Nicosie, Chypre, représentant cent pour cent (100%) des actions de cette société.

Cet apport ainsi que les modes d'évaluation adoptés sont décrits dans un rapport établi par TEAMAUDIT S.A., 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, en date du 11 juillet 2011 et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport des 1.000 actions de STAREDITION LIMITED (représentant 100% du capital social) qui correspond au moins au nombre et à la valeur des 6.528 parts sociales nouvelles de STAREDITION HOLDING S. à r.l. à émettre en contrepartie.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à six cent soixante-cinq mille trois cents euros (EUR 665.300,-), représenté par six mille six cent cinquante-trois (6.653) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 2.300.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. FOURNARI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34284. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134622/58.

(110155349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Heavyland S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 151.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137377/10.

(110158759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**Joint Transaction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 99.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011137383/10.

(110158793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

**K.M.S. S.A., K Maze Multiservices Records S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.067.

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée ABH FIDUCIAIRE Sàrl, établie et ayant son siège social à CH-1475 FOREL, 46, route de la Condémine, inscrite au registre de commerce du canton de Fribourg (Suisse) sous le numéro 40.461,

ici représentée par Madame Joëlle WURTH, comptable, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Forel, le 9 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme mentionné ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associée unique de la société anonyme «K Maze Multiservices Records S.A., en abrégé K.M.S. S.A.», ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.067, constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, alors notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2490 du 17 novembre 2010, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution, (la "Société").

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Elargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société:

« **Art. 2.** La Société a pour objet le conseil et la prestation de services dans le domaine artistique, l'activité d'agent, de producteur d'artiste ainsi que d'éditeur sous toutes ses formes.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.»

## 2. Divers.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a ensuite requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

### *Unique résolution*

L'associée unique décide d'élargir l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet le conseil et la prestation de services dans le domaine artistique, l'activité d'agent, de producteur d'artiste ainsi que d'éditeur sous toutes ses formes.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.»

### *Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Wurth, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 septembre 2011. Relation: RED/2011/1912. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134453/61.

(110155625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

### **Isa Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.582.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011137381/10.

(110158767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

---

### **Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.419.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134822/10.

(110155844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---